

## Communiqué

Le 14 mai 2025, l'association MPEJ a tenu une conférence de presse destinée à demander la démission de Mme Manon Schick, en raison de dysfonctionnements graves au sein de sa direction, et portant atteinte à la protection de l'enfance et à l'accompagnement des familles.

Dans ce contexte, nous avons officiellement saisi le Département dirigé par M. Vassilis Venizelos, Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, en vue d'obtenir des réponses concrètes à nos préoccupations. Pourtant, aucune réponse ne nous a été fournie, et notre demande n'a même pas reçu d'accusé de réception, ce qui constitue un manquement grave aux principes de transparence et de responsabilité publique.

Il ne faut pas oublier que M. Vassilis Venizelos a été élu par les citoyennes et les citoyens du canton de Vaud. À ce titre, il a le devoir de leur rendre des comptes et de répondre à leurs inquiétudes, en particulier lorsqu'elles concernent des domaines aussi sensibles que le bien-être des enfants et la stabilité des familles.

En refusant de répondre, M. Venizelos cautionne les dérives actuelles et contribue à affaiblir la confiance de la population dans des institutions censées garantir protection, intégrité et équité.

Nous nous sommes heurtés au discours institutionnel de la langue de bois, au jargon bureaucratique, aux phrases toutes faites, à des réponses figées et répétitives. Un argumentaire délivrant invariablement l'itération des mêmes arguments sans développement ni étayages qui puissent être soumis au principe de réalité, à savoir : nous travaillons dans l'intérêt supérieur de l'enfant !

Alors que notre dossier ainsi que pléthores témoignages démontrent que cet argument ne tient pas dans de nombreuses situations. Madame Schick et son homologue, Monsieur Vassilis Venizelos n'ont de cesse de nous fournir la même locution version - Prêchi-prêchât -, apparemment employée en vue d'influencer les esprits en limitant la capacité de réflexion des citoyens. Cette méthode particulièrement critiquable est similaire à un soliloque, monologue en somme destiné conjointement à s'assurer que les collaborateurs de la DGEJ ne soient plus en mesure de se poser des questions sur le sens de leur propre pratique, par crainte ou par manque de courage. Notons que parmi les collaborateurs encore en fonction, il en est qui n'hésitent pas, sur les réseaux sociaux, à commenter ce service positivement. Il semblerait que censurer les professionnels liés au secret de fonction n'est approuvable que si une personne fait état de dysfonctionnements. Que faut-il comprendre ?

Est-ce à dire que lesdits professionnels ne sont plus seulement « une main-d'œuvre » destructrice de la famille, mais qu'ils sont devenus les artisans de cette destruction ?

Nous ne mésestimons nullement le travail de certains collaborateurs encore investis, professionnels et intègres. Notre préoccupation porte précisément sur ce que peut induire un management comme celui qu'incarne Madame Schick, tendant à les museler s'ils doivent remettre en cause l'approche actuelle.

Le service de la DGEJ, service de l'État, est censé être la pierre angulaire de la protection de l'enfant et de sa famille. Il s'est écarté progressivement de sa mission principale et de l'assistance à laquelle il fait régulièrement obstacle, pour aujourd'hui en toute quiétude et avec un réel sentiment d'impunité, être protégé et couvert par le Conseil d'État lui-même.

Les non-réponses, le silence ou les réponses laconiques qui ont été faites à nos nombreuses sollicitations et démarches faisant état d'éléments concrets et infaillibles une fois confrontés à la réalité de ce service est quelque chose de fortement interrogeant. Selon nous, il est manifeste dans ce qui précède qu'il s'agit finalement d'une réponse symbolisant pleinement la position de ce service. En ce qui concerne le positionnement de Madame Schick consistant à traduire nos démarches comme une attaque personnelle, cela ne peut que nous laisser perplexes, puisqu'émanant d'une personne qui occupe une fonction de direction au sein d'une des plus importantes instances de l'État de Vaud.

Face à cette situation, MPEJ engagera des actions concrètes dans l'objectif d'informer l'opinion publique sur la gravité des faits et sur le refus inacceptable du Département d'assumer ses responsabilités.



Julien Dura  
Président MPEJ